Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141014-2014_A218-DE
Date de télétransmission : 22/10/2014
Date de réception préfecture : 22/10/2014

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A218

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence - Aménagement de la Route de Lenfant - Validation du programme de travaux

Le 14 octobre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase municipal de Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BENKACI Moussa – BERNARD Christine - BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine - FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LAGIER Robert – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIE Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PIZOT Roger - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre - SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BURLE Christian suppléé par MAUNIER André

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à de SAINTDO Philippe - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – ROUVIER Catherine donne pouvoir à YDE Marcel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane - TERME Françoise donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - ZERKANI Karima donne pouvoir à SUSINI JULES

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique - CANAL Jean-Louis - CIOT Jean-David – FABRE-AUBRESPY Hervé - FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GARELLA Jean-Brice - LEGIER Michel – MEÏ Roger - NERINI Nathalie – PEREZ Fabien - PRIMO Yveline - TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Techniques
Direction Infrastructures des Zones d'Aménagement et des Entrées de Ville
DW

05_1_01

CONSEIL DU 14 OCTOBRE 2014

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Zones d'activités

Objet : Réhabilitation du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence – Aménagement de la route de Lenfant – Validation du programme de travaux
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réhabilitation de la zone d'activités d'Aix-en-Provence, la CPA a décidé d'étudier le réaménagement de la Route de Lenfant, voie d'accès secondaire au Pôle d'activités.
Le présent rapport à pour objet de valider le programme de réhabilitation estimé à 7,8M€HT.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de transférer le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence en 2005. Ainsi depuis cette date la Communauté est gestionnaire de la zone et en assure l'entretien et la réhabilitation.

Le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence souffre aujourd'hui d'un déficit d'accès routier. Seuls deux accès principaux permettent de desservir la zone :

- depuis la RD9 (sorties 3 et 4)
- depuis l'A51 (secteur des 3 pigeons)

Si aujourd'hui des réflexions sont en cours pour améliorer et fluidifier ces accès, il paraît également important de travailler sur les accès secondaires qui permettraient de délester les accès principaux.

La route de Lenfant est un accès secondaire très intéressant puisqu'il permet de relier le village des Milles au Pôle. Cependant cette voie n'est absolument pas calibrée pour recevoir un trafic important. La voirie est étroite et ne permet pas le passage des poids lourds. Le croisement des véhicules légers reste difficile et dangereux car les accotements sont inexistants et la voie est bordée de deux fossés. Par ailleurs, aucun cheminement ni piéton ni cycliste n'est envisageable au vu de l'emprise restreinte.

Plan de situation

Pour répondre à la demande forte des industriels du Pôle d'Activités, la CPA a décidé en 2013 de lancer, dans le cadre de sa démarche de dynamisation des investissements, une étude de faisabilité sur la réhabilitation de cette voie.
Si l'objectif n'est pas de faire de cette voirie un accès prioritaire, il apparaît important de la sécuriser et de permettre un flux de piétons et de cycles sécurisés.

La réhabilitation de cette voie apparaît d'autant plus nécessaire que la CPA envisage la création d'une voirie communautaire reliant la RD18 à la RD9, dit contournement des Milles. La création de cette voirie devrait reporter une partie du trafic d'accès au Pôle sur la route de Lenfant.

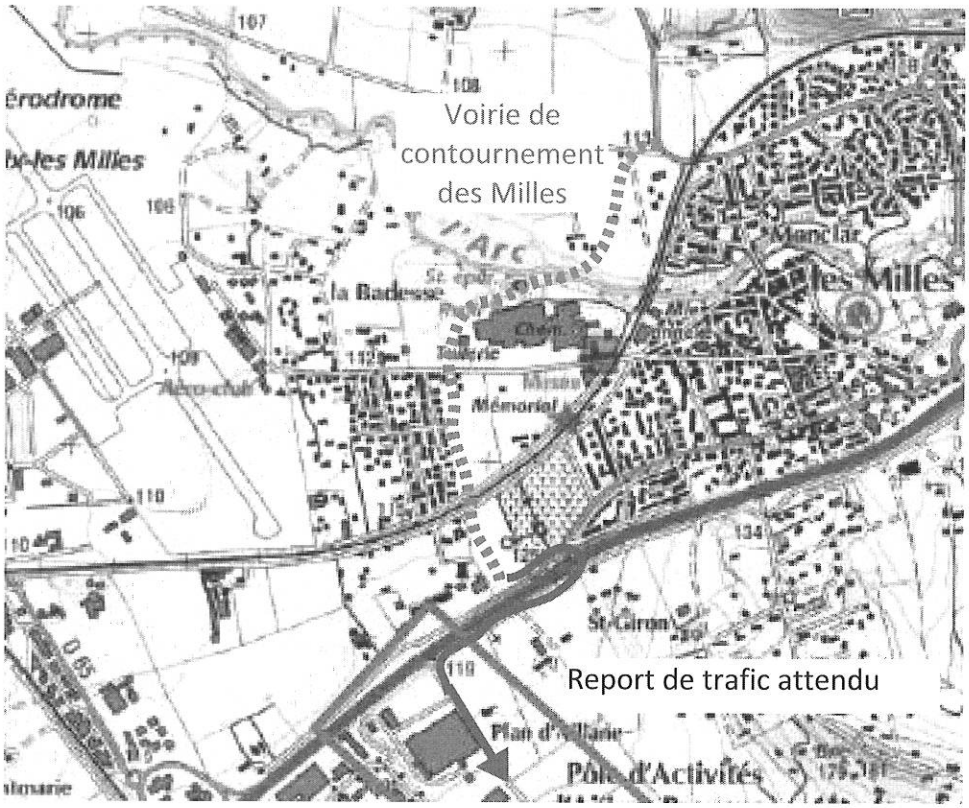

Par ailleurs, la ville d'Aix-en-Provence a travaillé sur un schéma vélo avec notamment l'implantation de voies express. Il s'avère que la route de Lenfant est identifiée comme prioritaire et comme une partie de l'axe principal de liaison cyclable entre les Milles et Luynes.

Extrait du schéma vélo de la ville d'Aix-en-Provence :

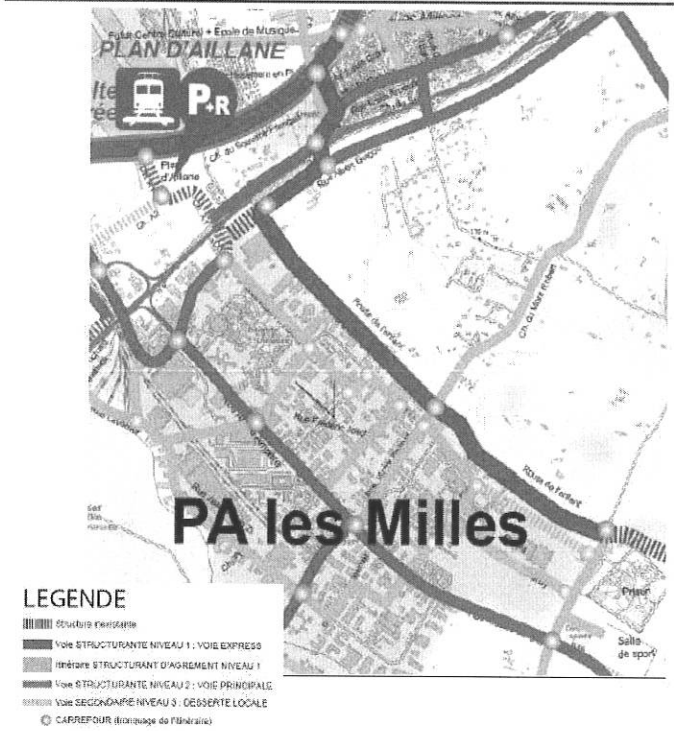

Ainsi, les études réalisées en concertation avec les services de la Ville d'Aix-en-Provence et les services des Transports de la CPA, ont permis d'aboutir à une proposition d'aménagement dont le programme comprend :

- le recalibrage du fossé coté du Pôle d'activité,
- la réalisation d'une voirie de largeur constante portée à 6 m,
- la réalisation d'une noue centrale permettant de récupérer les eaux pluviales de la demie-chaussée et de la plateforme des modes doux,
- une plantation d'arbres d'alignement,
- un cheminement piéton et la voie express cycle séparés de la chaussée,
- la restitution d'un fossé pour la récupération des eaux pluviales des terres agricoles,
- la réalisation de bassins de rétentions en application des recommandations du SAGE de l'Arc et des nouvelles prescriptions de la ville d'Aix-en-Provence.

Le profil en travers type proposé :

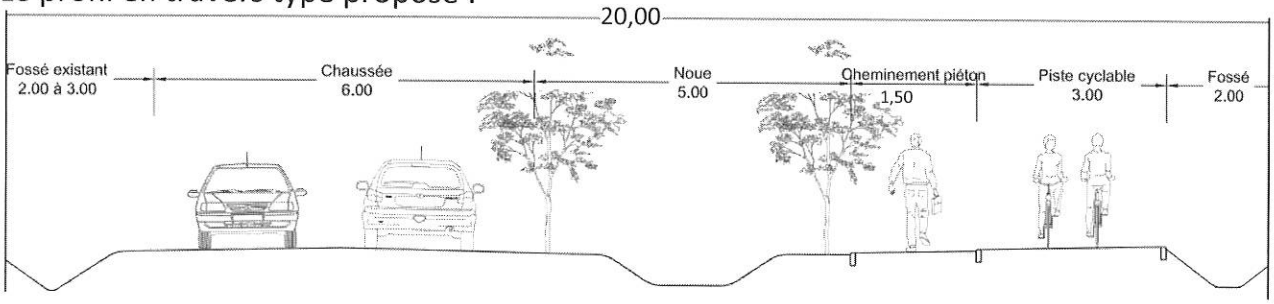

Le montant de ces travaux est estimé à 7,8 M€HT non compris les acquisitions foncières.

Pour la réalisation de cet aménagement des acquisitions foncières seront nécessaires. Aujourd'hui le POS de la commune dispose d'un emplacement réservé sur cette voirie de 13m axé sur la chaussée. La ville va bientôt entrer en concertation publique pour la mise en place de son PLU. Il est donc proposé de solliciter la commune d'Aix-en-Provence pour qu'elle intègre un emplacement réservé de 20,00 m désaxé et calé sur la limite sud avec le Pôle d'Activités.

La voirie étant communale, la ville d'Aix-en-Provence assurera les démarches foncières et le lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique si cela s'avère nécessaire.

Le montant de l'opération est de 8,5M€ dont 7,8M€ pour le coût des travaux, ainsi que 700 000 € pour les frais d'études et de maîtrise d'oeuvre.

Quant au calendrier de réalisation, il n'est pas connu à l'heure actuelle car il dépend de la DUP lancée par la Ville d'Aix-en-Provence. Le Conseil de Communauté sera tenu informé de l'avancée des démarches foncières préalables aux travaux.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU l'avis de la commission développement économique et emploi du 1er juillet 2014 ;
VU l'avis du Bureau communautaire du 25 septembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de travaux de réaménagement de la route de Lenfant sur la commune d'Aix-en-Provence pour un montant de 7.800.000 € HT ;
- **AUTORISER** Madame le Président où son représentant à signer les documents afférents à cette opération ;
- **AUTORISER** Madame le Président où son représentant à solliciter la commune d'Aix-en-Provence pour élargir l'emplacement réservé sur la route de Lenfant et le passer à 20,50m désaxé et calé sur la limite sud avec le Pôle d'Activités ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées au budget de la CPA du service 3C, fonction 90, qui dispose des crédits nécessaires.

2014_A218

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence - Aménagement de la Route de Lenfant - Validation du programme de travaux

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	74
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour	74
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

22 OCT. 2014